

Annonce légale

DATE DE PARUTION 19-08-2022

RÉFÉRENCE 22EJ21854

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE FORFAITS CONSTITUTIONS
(obligatoire au 1er Janvier 2021)

SUPPORT Echos-Judiciaires.com

Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/22ej21854/>

Par ASSP en date du 16/08/2022, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée : **SAS ISAAC ET FILS CONSTRUCTION** Sigle : IFC Siège social : 30 rue du Maréchal Leclerc 33810 AMBÈS Capital minimum : 5.000 euros € Capital souscrit : 5.000 euros € Capital maximum : 10.000 euros € Objet social : La Société a pour objet social : -Entreprise générale du bâtiment ; - La participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création des sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. -Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement ; Président : M YZACK NGOULET Hippolyte Marlh demeurant 30 rue du Maréchal Leclerc 33810 AMBÈS élu Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.